

SEANCE DU 3 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et les trois mars à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des Anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

*Absents excusés : Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe (pouvoir à Robert CLEVENOT), Albin COELHO (pouvoir à Raymond VITURAT)
Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 3 février 2025.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : le rythme des travaux a un peu ralenti ces deux dernières semaines ; néanmoins, le circuit de chauffage a été installé salle du conseil et salle informatique, puis la dalle coulée. Il reste des dalles à poser au plafond. L'entreprise Desbenoit va tester le plancher chauffant. On attend toujours la porte métallique du local technique. L'échafaudage pour la réfection de la façade est arrivé.

- Croix Verchère : le mur de soutènement de M. MONARD étant en cours de réalisation, l'enrobé devrait être posé la semaine prochaine. L'entreprise CITELUM doit finir les massifs.

- Les agents ont taillé arbres et arbustes la semaine dernière. Ils ont repris un accotement chemin du Chêne. Le nettoyage des courts de tennis devrait commencer prochainement. Alain COUTAUDIER signale le très mauvais état du chemin des Chambons depuis les 4 chemins jusqu'à la ferme DENIS. Robert indique que les agents ont bouché les trous il y a 3 semaines, mais il a plu après. La seule solution durable serait la réalisation d'un enrobé.

- Aménagement de feux tricolores : des devis sont en cours concernant la

signalisation au sol en résine, et pour les panneaux de signalisation.

- Passage LED de l'éclairage public : le SIEL chiffre actuellement une seconde tranche de travaux. Il faut aller voir l'utilité des projecteurs à la crèche côté entrée des logements, qui sont très énergivores.

- Sécurisation fils nus rue du Morlandet : Un habitant ne répond pas aux sollicitations du SIEL qui cherche une solution pour passer plutôt sur le domaine public.

- Albin COELHO et Raymond VITURAT ont assisté à une réunion du SIEL. Le prix de l'énergie va augmenter, encore....

- Vidéo surveillance : Raymond VITURAT a sollicité un 3^{ème} devis auprès de l'entreprise BOUYGUES qui a un regard intéressant sur le projet. Le devis prévoira une caméra au niveau des containers de tri rue du 19 mars. M. le Maire indique qu'une délibération devra être prise début avril afin de solliciter des subventions pour ce projet.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE a participé au conseil d'école. L'effectif est stable avec 117 élèves. Quelques travaux ont été demandés par les enseignants : réparation d'un porte manteau, création d'un banc de l'amitié avec la fourniture de peinture par la commune. Ils souhaitent également la réalisation d'une fresque sur la façade de l'école par des artistes et par les élèves, projet qui serait subventionné à hauteur de 4000 €. Il faudra cependant attendre la fin des travaux de rénovation énergétique de l'école.

La classe de M. GROSSIER va effectuer une visite de la station d'épuration, guidée par Julien DUIVON.

Le problème du non-respect de l'interdiction de stationner sur les zébras devant le portail a été évoqué. Une altercation entre parents a même eu lieu dernièrement. La signalisation au sol sera renforcée.

- La mairie de Charlieu nous a informé du montant de la participation à la classe ULIS pour 2025 qui augment de 10€ pour passer à 460 € par élève. Vougy est concerné par une élève.

- Bibliothèque : l'activité et l'investissement des bénévoles de notre bibliothèque ont fortement renforcé l'attractivité de la bibliothèque (+15% d'emprunteurs actifs et +19% de prêts de livres en 2024), ce qui en fait une des plus actives du réseau. Emmanuelle DANIERE propose d'augmenter la participation de la commune pour l'achat de livres tout au long de l'année en la portant de 1 500€ à 2 000€, ce qui n'est pas encore au niveau des 2 € par habitant

qui figurent dans la convention signée conjointement par la commune et la Médiathèque Départementale. Charlieu Belmont Communauté envisage également d'investir 10 000€ dans l'achat de livres et les répartir entre les bibliothèques du réseau. Emmanuelle DANIERE indique que Nandax fréquente notre bibliothèque mais ne souhaite pas apporter de participation financière, ce que regrettent les conseillers. Enfin, pour récompenser le dynamisme de la bibliothèque de Vougy, une animation financée par la Médiathèque de Charlieu à hauteur de 2 000 € va être organisée à Vougy en novembre prochain sur 2 jours.

- La prochaine réunion du CCAS se tiendra le mercredi 12 mars à 18h30 salle des Anciens.

- Emmanuelle DANIERE propose d'organiser la réunion de la vie sociale pour définir les subventions 2025, le mercredi 26 mars à 18h30.

- Lors de la dernière réunion des conseillers communautaires, un point de vigilance a été mis en avant concernant les micro-crèches. En effet, 2024 a vu 46 naissances en moins.

URBANISME :

Bernard MOULIN n'a toujours pas eu de retour de la DDT quant au projet sur la propriété de M. MATHELIN.

DELIBERATIONS

INSTALLATION DE FEUX TRICOLORS CARREFOUR RD482-CHEMIN DE LA LOIRE ET RUE DE VERDUN - CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

N° 9/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique que le projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la rue de Verdun, du chemin de la Loire et de la RD 482 nécessite des travaux sur le domaine public, au niveau des trottoirs, des bordures et des massifs existants.

La commission de la voirie s'est réunie vendredi 28 février, après s'être fait présenter les travaux sur le terrain par l'entreprise CEGELEC, en charge de l'installation des feux, afin d'examiner les deux devis en sa possession. Le devis de l'entreprise TPV s'élève à 25 368.30 € HT soit 30 441.96 € TTC.

Celui de l'entreprise CHAVANY se monte à 33 747.86 € HT soit 40 497.43 € TTC.

La commission propose donc de retenir la proposition de l'entreprise TPV.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fait le choix de l'entreprise TPV pour les travaux publics du chantier

d'aménagement de feux tricolores au carrefour de la RD 482 avec la rue de Verdun et le chemin de la Loire.

CHANGEMENT DE NOM DE LA SALLE DES ANCIENS

N° 10/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Bernard MOULIN, Maire rappelle au conseil municipal que depuis quelques semaines, le club de l'Amitié utilise désormais la salle du Marronnier pour ses réunions bimensuelles. De plus, cette salle accueille régulièrement le restaurant scolaire. Le nom de « salle des Anciens » utilisé jusqu'à aujourd'hui n'étant donc plus très adapté, les élus ont émis le souhait de lui donner un nouveau nom. Après réflexion, le nom de « salle des Platanes » est proposé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renommer salle des Platanes la salle dite auparavant des Anciens.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

N° 11/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Trésor Public d'admettre en non-valeur deux créances irrécouvrables. Il s'agit d'impayés de restaurant scolaire pour 148.80 €, dont les redevables ne sont pas solvables et d'un encart publicitaire pour 45 €, dont la société redevable a été liquidée.

Après délibération, le conseil municipal décide à 10 voix POUR et 1 CONTRE, d'admettre en non-valeur les sommes de 148.80 € et de 45 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion s'est tenue à Aiguilly avec deux responsables de la voirie départementale, la gérante de la Bonne Excuse et les habitants de la maison la plus proche du restaurant, pour faire le point sur le stationnement gênant aux abords du restaurant. Etant donné l'existence d'un parking à l'arrière du bâtiment, il a été décidé d'interdire le stationnement devant le restaurant jusqu'à l'accès du riverain le plus proche. Le Département mettra en place des zébras et sollicitera des contrôles de gendarmerie.

- Catherine DESSEIGNE déplore le stationnement sur le parking de la mairie, certains se garant quasiment devant la porte de la salle des fêtes. Les places tracées

ne sont pas respectées. Le parking à l'arrière de la salle des fêtes n'est pas utilisé. Le stationnement rue de Verdun le long de la haie, de la bibliothèque et de la maison DELANGLE lui paraît également dangereux.

- Christophe BOUSSAND a lu dans un compte rendu des réunions maire adjoints que Charlieu Belmont Communauté a sollicité l'autorisation de stocker des bâches plastiques en attente de recyclage sur le terrain à la gare récemment acheté par la commune. Il pense que cette activité va entraîner le souillage de la route. De plus, la sortie sur la RD 482 est dangereuse.

- Raymond VITURAT indique qu'il a désormais accès aux consommations d'électricité au jour le jour.

- Robert CLEVENOT rappelle que l'opération « J'aime la Loire propre » se déroulera samedi 15 mars 2025. Rendez-vous à 8h30 à la gravière aux oiseaux. La municipalité offrira le verre de l'amitié vers 11h.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire